

## À la une

### Premières réactions aux chantiers de la justice *Transformation numérique, Amélioration et simplification de la procédure civile et Adaptation du réseau des juridictions*

Les principaux acteurs du monde judiciaire exposent ici leurs premières réactions et pistes de réflexion sur trois des chantiers justice : le Défenseur des droits, la CNCDH, la Conférence des présidents de TGI, l'USM, le Syndicat de la magistrature, l'UNSa SJ et l'IDFP. L'intervention des avocats constitue ici une première : c'est en effet d'une seule plume que le CNB, la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris ont décidé de s'exprimer ici sur ces chantiers qui vont bouleverser leur pratique et le paysage judiciaire.



© Production Perig

## Actualité

**Prisons : la paix provisoire**  
focus

## Doctrine

**Aliénation parentale, abus  
psychologique de l'enfant  
et DSM-5**

étude par Paul BENSUSSAN

## Jurisprudence

### Condamnation

**de onze banques françaises  
pour entente abusive**

note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE  
sous CA Paris, 21 déc. 2017

**Chronique de jurisprudence  
du Conseil d'État :  
contentieux administratif  
et Convention européenne  
des droits de l'Homme**

par Mattias GUYOMAR

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Professeure agrégée à l'université Paris Nanterre

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Virginie DUVAL, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Ludovic LAUVERGNAT,  
Lucie MAYER, Vincent ORIF, Julien THÉRON



SOLUTION **PRÉVOYANCE** KERALIS

BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES  
**DÈS 30 JOURS**

**PLUS DE GARANTIES  
C'EST L'ASSURANCE DE  
PRESTATIONS AUGMENTÉES  
ET DE REMBOURSEMENTS  
PLUS RAPIDES.**

Concrètement la **prise en charge du salaire** est plus importante, la **rente d'invalidité** est majorée jusqu'à 100 % du net, le **capital décès** est augmenté voire doublé et le **délai de carence** est réduit à 30 jours au lieu de 90. Et en plus, nous mettons à disposition un nouveau **service d'assistance**, gratuitement.

Sans augmentation de nos cotisations, notre **SOLUTION PRÉVOYANCE** assure vos collaborateurs contre tous les aléas de la vie.



**KERIALIS**

Prévoyance, Santé & Retraite

## Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris

Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2018

\* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 454,35 € TTC

Recueils + table seuls : 433,93 € TTC

Journal, recueil + table : 620,77 €

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 505 €

Journal, recueil + table : 697 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 222 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais se référence de la manière suivante :  
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

## Actualité

- Prisons : la paix provisoire 5

## Doctrine

- Aliénation parentale, abus psychologique de l'enfant et DSM-5  
étude par Paul BENSUSSAN 9

## Jurisprudence

- Le dépôt d'une requête aux fins de tutelle exclut l'habilitation  
familiale  
note par Valéry MONTOURCY sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 20 déc. 2017 13
- Condamnation de onze banques françaises pour entente abusive  
note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous CA Paris, 21 déc. 2017 15
- Chronique de jurisprudence du Conseil d'État :  
contentieux administratif et Convention européenne  
des droits de l'Homme  
par Mattias GUYOMAR 17
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 22
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Philippe GRAVELEAU 26

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

Sous la responsabilité scientifique de  
Soraya AMRANI-MEKKI

- Dossier : Premières réactions aux chantiers de la justice  
*Transformation numérique, Amélioration et simplification  
de la procédure civile et Adaptation du réseau des juridictions* 66